



résumé

6

[Les systèmes de dossiers médicaux électroniques de cyberSanté Ontario](#)

10

[Points saillants de la réunion du conseil](#)

11

[Au revoir et merci à des membres du conseil](#)

Comment savoir si vous communiquez bien?

page 4

ATELIER DE L'ODO DE L'AUTOMNE 2015

Le conflit d'intérêts et l'exercice de la diététique : Gains personnels et obligations professionnelles

Avez-vous un conflit d'intérêts dans l'exercice de la diététique? Vous ne le savez pas? L'atelier de cette année explore les éléments, les raisons et les circonstances du conflit d'intérêts.

Détails à la dernière page.

Avis

Mary Lou Gignac, registratrice et directrice générale, prendra sa retraite le 10 juillet 2015.

page 2

Mary Lou Gignac, registratrice et directrice générale, prend sa retraite



Barbara Major-McEwan, Dt.P.
Présidente

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents fournis par les Dt.P. dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.

Mary Lou Gignac prendra sa retraite le 10 juillet 2015 après avoir été registratrice et directrice générale de l'Ordre pendant plus de 13 ans. Son voyage a commencé en 2002. Avec son leadership décisif et sa vaste expertise en réglementation, elle a guidé l'Ordre pendant des périodes difficiles et a apporté une contribution hors pair à sa croissance avec sa vision claire et sa passion pour la sécurité du public. Aujourd'hui régi par des instances fermes et cohérentes, et doté d'un personnel talentueux et productif ainsi que de bonnes ressources financières, l'Ordre repose maintenant sur des bases solides.

« LA MEILLEURE PROTECTION DU PUBLIC EST UNE DIÉTÉTISTE COMPÉTENTE »

La philosophie de réglementation adoptée par Mary Lou a transformé la perception de l'Ordre qui n'est plus considéré comme un organisme de maintien de l'ordre mais comme un organisme qui aide ses membres à exercer de manière sûre et compétente et dans le respect de l'éthique. Soucieuse de conserver la protection du public au premier plan des activités de l'Ordre, elle a souvent dit : « La meilleure façon de protéger le public est de veiller à ce que les diététistes offrent à leurs clients des services qui obéissent aux principes de la sécurité, de la compétence et de l'éthique ». Pour elle, la meilleure protection du public est une diététiste compétente. Et le meilleur moyen d'assurer cette compétence est non seulement de surveiller et de réglementer la profession mais aussi d'aider les diététistes à exercer le mieux possible.

UNE CONTRIBUTION QUI A CHANGÉ LA DONNE

Une des grandes contributions de Mary Lou, qui a changé la donne en apportant du soutien à la profession, a été de déceler le besoin et de diriger la production du *Manuel de jurisprudence pour les diététistes de l'Ontario*. Ce manuel a été publié en collaboration avec Richard Steinecke, LLB, en 2004. Cet outil inédit permet aux diététistes de comprendre les obligations professionnelles que leur confèrent les lois et règlements qui régissent la diététique. Le manuel est une précieuse référence pour le service de consultation de l'Ordre, la profession, les éducateurs et les étudiants. C'est aussi sur lui que repose l'*Outil d'acquisition et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence*, que les membres doivent remplir tous les cinq ans.

LA TRANSFORMATION DES COMMUNICATIONS

Une autre transformation qui s'est produite grâce au leadership de Mary Lou est le changement de ton des communications de l'Ordre avec les membres qui sont plus ouvertes et invitantes. La création du Service de consultation sur l'exercice est un exemple des mesures prises pour aider les diététistes à offrir des services axés sur les clients avec compétence et dans le respect de l'éthique. Le résultat est une relation de collaboration avec les membres qui comprennent que même si l'Ordre se concentre sur la protection du public, ils peuvent compter sur son soutien pour s'instruire en permanence et améliorer leur exercice.

DES RELATIONS DE COLLABORATION

Mary Lou est aussi reconnue comme un chef de file par ses homologues d'autres organismes de l'Ontario et du Canada. Sa philosophie de la protection du public met en lumière l'importance de la collaboration entre tous les secteurs de la diététique (réglementation, éducation et association professionnelle). Sous sa direction, l'Ordre a renforcé les relations avec l'association professionnelle des diététistes, Les diététistes du Canada, d'autres instances ontariennes de réglementation par l'entremise des Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario, et dans tout le Canada avec l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes. La mise en commun des ressources et la collaboration sur des buts et projets communs ont permis à l'Ordre de prendre de l'expansion et de s'enrichir des diverses perspectives et expériences de ses partenaires dans les systèmes de réglementation et d'éducation du Canada.



Nous nous réjouissons pour Mary Lou alors qu'elle s'oriente vers de nouveaux horizons mais nous savons que son leadership nous manquera. Tout en créant des cultures durables de reddition de comptes, d'amélioration continue de la qualité, d'excellence en gouvernance et de rendement élevé, elle a rendu le travail à l'Ordre attrayant et utile. Nous savons qu'elle apportera la même abondance d'énergie et de capacité de renouvellement, de créativité et de plaisir dans ses nouvelles activités avec sa famille et ses amis et, bien entendu, son kayak.

Merci Mary Lou. Nous vous offrons nos meilleurs vœux.

Transition et renouvellement



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice & directrice générale

Le 10 juillet, je quitterai le meilleur emploi de ma vie. Les fonctions de registratrice et de directrice générale de l'ODO ont été merveilleusement enrichissantes.

L'Ordre n'est plus l'organisme dans lequel je suis arrivée il y a plus de 13 ans, et je ne peux pas m'empêcher de penser au chemin que lui et moi avons fait ensemble au fil des nombreux cycles de renouvellement et en surmontant les petits et grands défis. Notre succès et nos accomplissements de toutes ces années sont le fruit du travail d'un personnel remarquable et du précieux partenariat avec les membres du conseil qui ont appuyé le changement et le développement. Aucun dirigeant, aussi solide et discipliné soit-il, ne peut réussir sans ce soutien.

J'ai beaucoup appris des membres et des chefs de file de la profession de diététiste et du système de réglementation des professions de la santé en Ontario et au Canada. Je les remercie de m'avoir lancé des défis, de m'avoir fait partager leurs propres succès et orientations, et d'avoir été ouverts à la collaboration pour appuyer la profession et la réglementation. Je remercie également les diététistes de l'Ontario qui ont si bien réagi aux orientations stratégiques, aux programmes et aux services de l'Ordre. La diététique est une profession bien ancrée et vraiment intéressante qui a beaucoup à offrir à la population de l'Ontario pour l'aider à acquérir et à conserver la capacité de bien se nourrir pour rester en santé.

Mon propre renouvellement m'apportera davantage de temps avec ma famille, mes amis, mes travaux communautaires et mes activités nautiques dans ma nouvelle maison de la baie Georgienne. Cette transition sera mon nouveau défi car je devrai apprendre à délaissier une grande partie de ce que j'apprécie.



Comment savoir si vous communiquez bien?

Carole Chatalalsingh, PhD, Dt.P.,
Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques

practiceadvisor@collegeofdietitians.org

« Les mots 'information' et 'communication' sont souvent utilisés de façon interchangeable mais ils ont des significations très différentes. L'information consiste à transmettre un message alors que la communication consiste à faire passer un message. » *Sydney Harris*

Dans son sens le plus large, la communication est la transmission délibérée ou accidentelle de signification : une personne fait ou dit quelque chose et d'autres observent ce qui a été fait ou dit et lui attribuent une signification. Quand vous observez un comportement ou lui donnez une signification, une communication a lieu¹.

La communication est une compétence essentielle en diététique. Dans les normes de compétences des Diététistes du Canada, elle fait partie des cinq domaines généraux dans lesquels il faut obligatoirement posséder des compétences pour entrer dans la profession². Il faut donc acquérir des compétences professionnelles en communication orale et écrite pour transmettre des renseignements, des conseils, de l'éducation et une opinion professionnelle à des particuliers, des groupes et des communautés dans tous les cadres d'exercice. Cependant, il est important d'améliorer sans cesse vos compétences en communication par l'apprentissage continu et la réflexion³. Pour communiquer efficacement, vous devez être très conscients de la façon dont vous communiquez. Vous faites-vous comprendre? Cela signifie aussi de connaître les diverses formes de communication (interpersonnelle, interprofessionnelle et intrapersonnelle) et leurs incidences sur l'exercice de la diététique.

LA COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

La communication interpersonnelle est une interaction avec une autre personne dans le cadre d'une relation. Elle peut avoir lieu en face à face, au moyen de la technologie ou dans toute forme de média social. Elle consiste à déceler

comment l'interlocuteur reçoit et utilise les mots et les gestes (y compris le toucher). Il est essentiel de pouvoir adapter notre style et nos méthodes de communication aux besoins de l'interlocuteur pour lui faire comprendre le message et créer un environnement positif de communication.

La relation diététiste-client est un exemple de communication interpersonnelle. Étant donné que le but de la communication est la compréhension mutuelle des services de nutrition axés sur le client, les diététistes doivent posséder des compétences et techniques de communication interpersonnelle pour communiquer efficacement avec leurs clients. Cela consiste notamment à établir un rapport, à parler clairement, à écouter, à manifester de l'empathie et à savoir comment donner et recevoir des commentaires et à vérifier que les clients comprennent les options de traitement afin de donner leur consentement éclairé.

Les compétences en communication interpersonnelle incluent aussi la capacité de déterminer la somme d'informations qu'un client peut traiter. Il faut pour cela relever les obstacles à la communication en écoutant les clients et en observant soigneusement leurs réactions. En écoutant vos clients, vous pouvez modifier vos propos et votre ton afin de les faire concorder avec différents styles de communication et le niveau d'alphabétisation et employer le langage approprié. Vous pouvez aussi répondre aux signaux non verbaux. Pour vérifier si un client a compris votre message, posez-lui des questions et clarifiez ou reformulez votre message au besoin⁴.

LA COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE

La communication interprofessionnelle est une interaction concertée avec des membres de différentes professions,

individuellement ou en groupes. La communication efficace, qu'elle soit orale ou écrite, est vitale pour le fonctionnement de l'équipe de soins interprofessionnels (SIP). Elle doit aussi être efficace quand elle a lieu par des moyens technologiques (courrier électronique, Skype, intranet, Facebook) ou toute autre forme de communications collectives en groupe.

Pour communiquer dans un environnement de SIP, les diététistes doivent posséder certaines compétences applicables dans les relations interpersonnelles : établir des rapports avec les membres de l'équipe individuellement ou collectivement (p. ex., pendant les rondes, les activités de l'équipe, les déjeuners ou l'apprentissage collectif), parler clairement, écouter et savoir donner et recevoir des commentaires pour le bien de l'équipe et des soins axés sur les clients.

Les compétences en communication efficace permettent aux diététistes d'enrichir les connaissances des membres de l'équipe et de puiser dans leur expertise. La communication interprofessionnelle consiste à échanger des connaissances avec l'équipe, à regrouper les renseignements, à participer aux discussions de l'équipe pour prendre des décisions en commun, mais aussi à informer l'équipe du traitement nutritionnel que vous administrez aux clients. Quand plusieurs professionnels de la santé utilisent les dossiers, les compétences en communication écrite efficace font que la documentation est claire, bien écrite et pertinente.

La façon dont les diététistes remplissent leurs rôles, suivent les protocoles de communication ou envoient et reçoivent des renseignements au sein de l'équipe, dépend de ce qu'elles apportent à l'équipe. Leurs compétences en communication, leurs connaissances et compétences en diététique, leurs perceptions d'elles-mêmes, leurs attitudes, leurs valeurs et leurs objectifs contribuent tous à la qualité des communications avec l'équipe. Ces éléments influencent la façon dont les diététistes encodent les pensées, les sentiments, les émotions et les attitudes car elles les mettent dans des formes que les autres peuvent comprendre. Ils influencent également la façon dont elles décodent les pensées, les sentiments, les émotions et les attitudes de leurs interlocuteurs pour déterminer le message¹. La charte ontarienne des SIP souligne l'importance de la communication interprofessionnelle pour se faire comprendre, pour solliciter des conseils ou avis et d'écouter

les autres afin de promouvoir une culture de collaboration dans l'équipe⁴.

LA COMMUNICATION INTRAPERSONNELLE

La communication intrapersonnelle est la communication avec soi-même. Penser, se parler et tenir un journal intime sont des formes de communication intrapersonnelle. L'exercice réflexif fait aussi partie de cette forme de communication. Les praticiens réflexifs réfléchissent à leurs valeurs, leurs attitudes, leurs façons de penser et d'apprendre, et savent comprendre, apprécier et mettre en pratique d'autres moyens de se renseigner et de s'instruire⁵. Les diététistes réflexives compétentes réfléchissent sans cesse à leur expérience, pendant l'action et à leurs actions, en tirant continuellement des leçons qui seront utiles pour de futures actions⁶. Elles réfléchissent à leurs communications interpersonnelles ou interprofessionnelles afin de déterminer si elles communiquent bien. Pour cela, elles :

- mettent en question et examinent leurs hypothèses personnelles.
- savent qu'un communicateur efficace est conscient de la situation et sait s'adapter.
- déterminent les changements qui sont nécessaires dans les relations interpersonnelles et interprofessionnelles pour améliorer les résultats des communications.
- ne tiennent pas les autres pour acquis et ne laissent pas les stéréotypes entraver les communications.
- savent que sans réaction des autres et dialogue ouvert, la réflexion risque d'être introspective. Le processus réflexif requiert des réactions de différentes sources.

Les diététistes réflexives compétentes pensent sans cesse à leurs communications interpersonnelles ou interprofessionnelles afin de déterminer si elles communiquent bien avec les clients et les membres de leur équipe.

SEPT ÉLÉMENTS CLÉS DE LA COMMUNICATION¹

Notre capacité d'échanger des messages et de négocier ou d'être sur la même longueur d'ondes pendant les rencontres professionnelles dépend de la façon dont nous employons les éléments essentiels du processus de communication. Par exemple, selon la situation, donner une petite tape dans le dos

Tableau 1 : Les éléments clés de la communication¹

PERSONNES	Les personnes qui envoient et qui reçoivent les communications.
MESSAGES	Le contenu de la communication.
CANAUX	Les moyens employés pour transmettre les messages.
BRUIT	Interférence avec la capacité d'envoyer ou de recevoir des messages.
RÉACTION	Renseignements reçus en échange des messages.
CONTEXTE	Cadre environnemental, situationnel ou culturel dans lequel la communication a lieu.
EFFET	Résultat de la communication.

à quelqu'un peut sembler un geste amical et de soutien ou une forme de harcèlement sexuel. Sept éléments clés peuvent influencer la façon dont ce geste est interprété. Mieux nous les comprenons, plus nous pourrions nous améliorer et déterminer si nous communiquons bien. Le *tableau 1* ci-dessus, décrit chaque élément de la communication.

L'élaboration de stratégies pour les communications interpersonnelles, interprofessionnelles et intrapersonnelles peut améliorer la qualité de vos communications avec les clients et les membres d'autres professions. Les communications sont la clé pour exercer de manière sûre, compétente et éthique et exigent non seulement de la compétence professionnelle mais l'établissement de relations professionnelles et interprofessionnelles.

SCÉNARIO 1 – LE TECHNICIEN EN DIÉTÉTIQUE EST INCOMPÉTENT

Le chef du service a attribué une tâche au technicien en diététique mais vous constatez qu'il n'est pas compétent pour l'accomplir. Vous lui expliquez qu'il devrait demander au chef de lui faire suivre une formation et qu'il ne devrait pas essayer d'exécuter la tâche s'il ne possède pas les compétences appropriées. Vous lui expliquez également que vous en parlerez au chef. Pour bien communiquer, quels facteurs devriez-vous prendre en compte?

Communications concertées et respectueuses

Dans ce scénario, vos compétences en communication interpersonnelle seront essentielles pour protéger les clients contre tout préjudice et conserver une relation de collaboration avec le technicien, le chef et les autres membres de l'équipe⁷. Évitez d'employer un ton et une

attitude de reproche car ils pourraient endommager vos relations professionnelles. Adressez-vous plutôt à tout le monde de manière respectueuse. Parlez au technicien et au chef avec tact et objectivité.

De plus, respectez les clients en ne les mêlant pas à la discussion et en n'essayant pas de les convaincre de prendre votre parti. La situation peut être réglée sans faire intervenir les clients dans la discussion ou le différend afin de ne pas ébranler leur confiance dans l'équipe de soins⁸.

Message clair axé sur les clients

Des relations professionnelles très performantes sont le fruit de communications claires, c.-à-d., quand les renseignements sont bien communiqués, reçus et traités par les parties en cause. La principale préoccupation ici est la sécurité des clients. Vos communications avec le technicien en diététique et le chef devraient être clairement axées sur l'atténuation des risques pour les clients. Vous pouvez consulter le *Cadre de gestion des risques* de l'Ordre pour déterminer le degré de risque pour les clients et travailler ensemble pour trouver les facteurs appropriés de protection afin d'atténuer les risques. Ces facteurs peuvent être de l'éducation ou de la formation pour le technicien, la modification de la description du poste afin que le technicien n'ait plus la responsabilité d'accomplir la tâche, ou de la supervision pour prévenir tout préjudice pour les clients. Le Cadre vous aidera à énoncer votre message clairement et objectivement et à conserver l'accent sur la sécurité des clients⁷.

Le technicien en diététique ou le chef n'ont peut-être pas la même perspective de ce que vous jugez important ou préjudiciable pour les clients. Il ne faut pas s'attendre à ce que tout le monde soit d'accord dans chaque cas. Communiquer de manière professionnelle et en collaboration signifie fournir

des renseignements fondés sur des preuves, poser des questions, écouter le raisonnement des autres, clarifier les intentions et les attentes, et travailler si possible sur une solution. Cela peut signifier aussi que lorsque vous aurez fait tout en votre pouvoir pour communiquer vos préoccupations concernant le technicien et la sécurité des clients, le chef peut décider de prendre les choses en main sans vous demander votre avis. Et vous devrez accepter cette décision.

SCÉNARIO 2 – COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE

Une diététiste d'un centre d'évaluation et de traitement bariatrique fait partie d'une équipe interprofessionnelle. Un membre de l'équipe, qui n'est pas diététiste, donne des conseils nutritionnels à certains clients. La diététiste lui a suggéré d'orienter les clients vers elle. De plus, il semble que cette personne ait donné des conseils qui ne reposaient pas sur des preuves. Pour bien communiquer, quels facteurs devriez-vous prendre en compte?

Parfois, les communications avec nos collègues d'autres professions peuvent être plus difficiles qu'avec les clients. Tout dépend des compétences en communication des membres de l'équipe (savoir transmettre et recevoir des renseignements) et de ce qu'ils apportent à la relation de l'équipe. Les diététistes n'ont pas l'entière responsabilité de la qualité des communications. Tous les professionnels de la santé se doivent de communiquer efficacement. Selon le *Code de déontologie*, les diététistes doivent agir en collégialité. Elles doivent également, dans l'intérêt de leurs clients, assurer le bon fonctionnement des relations interprofessionnelles. Dans ce scénario, la diététiste devrait se préparer pour la conversation avec l'autre membre de l'équipe⁸. Elle devrait :

- connaître les faits et passer la situation en revue en gardant l'esprit ouvert.
- approcher le professionnel de la santé dans un esprit de collaboration : éviter de le critiquer. De préférence, engager le dans une conversation sur les options qui serviraient au mieux les clients.
- éviter de mêler les clients à la discussion ou de les convaincre du bien-fondé de sa position.
- documenter la conversation et les résultats.
- observer les politiques organisationnelles en la matière.

Voyez dans cette situation une occasion d'établir une politique et de planifier, surtout concernant la façon dont les professionnels de l'équipe peuvent tirer le meilleur parti de leurs connaissances et compétences respectives pour servir les clients. Il peut être tout à fait approprié pour un membre qualifié de l'équipe d'appuyer un plan nutritionnel en se concentrant sur d'autres points; par exemple, des problèmes comportementaux qui peuvent entraver le respect du plan nutritionnel. Cette discussion peut être pour la diététiste l'occasion de transmettre des connaissances afin d'optimiser les résultats pour les clients et le fonctionnement de l'équipe. Conformément aux objets que la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* confère aux ordres professionnels de la santé, l'Ordre encourage la collaboration interprofessionnelle.

RESSOURCES

- Demandez-vous, « Suis-je un bon communicateur? » Si vous ne savez pas, faites cette autoévaluation en ligne : www.mindtools.com/pages/article/newCS_99.htm
- Voyez ce document pour une liste de ressources sur les compétences en communication : www.mindtools.com/page8.html

1. Gamble, T.K. & Gamble, M. Chapter 1-Interpersonal Communication. Consulté le 10 mars 2015 à http://www.sagepub.com/upm-data/52575_Gamble_%28IC%29_Chapter_1.pdf
2. Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (2013). Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique, p. 2.
3. Canter, M. (2000). The assessment of key skills in the workplace. *Journal of Cooperative Education*, 35(2/3), 41-47.
4. Oandasan, I., Robinson, J., Bosco, C., Carol, A., Casimiro, L., Dorschner, D., Gignac, M. L., McBride, J., Nicholson, I., Rukholm, E., & Schwartz, L. (2009). Final Report of the IPC Core Competency Working Group to the Interprofessional Care Strategic Implementation Committee. Toronto: University of Toronto.
5. Miley, F. (2004). « Peer Teaching for Life-long Learning ». *Academic Education Quarterly*, 8(2): 254-259.
6. Schon D.A. 1983. *The reflective practitioner: How professionals think in action*. New York: Basic Books.
7. Ordre des diététistes de l'Ontario. Cadre de gestion des risques dans l'exercice de la diététique. résumé, automne 2014, p. 4-8. <https://www.collegeofdietitians.org/Resources/Publications-de-l-ODO/resume/resumeautomne2014.aspx>
8. Steinecke, Richard, LLB et Ordre des diététistes de l'Ontario. Manuel de jurisprudence pour les diététistes de l'Ontario. Version en ligne, 2014, p 17-19.



Les systèmes de dossiers médicaux électroniques de cyberSanté Ontario

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a établi *cyberSanté Ontario* en 2008 afin de créer un système intégré de dossiers médicaux électroniques (DME) pour les fournisseurs de soins de la province. L'entrepôt de dossiers électroniques des clients, y compris les analyses diagnostiques et les résultats, devrait permettre aux praticiens de la santé d'accéder à tous les renseignements sur la santé nécessaires pour prendre des décisions cliniques. L'objectif était d'assurer l'accès plus efficace aux dossiers mis à jour et courants depuis n'importe où dans la province afin de prendre rapidement de bonnes décisions pour les soins. En fin de compte, le système devrait faire économiser du temps et de l'argent et apporter de meilleurs résultats pour la santé. Cette vision est maintenant sur la bonne voie pour devenir une réalité.

À l'heure actuelle, plus de 12 000 fournisseurs de soins en milieu communautaire sont inscrits à un programme d'adoption des DME qui couvrent plus de 10 millions d'Ontariens. Le programme de *cyberSanté* pour les médecins s'est allié à l'Association des centres de santé de l'Ontario pour déployer un système moderne de DME dans 75 centres communautaires de santé, 10 centres d'accès aux soins pour les Autochtones et cinq cliniques dirigées par des infirmières praticiennes. *cyberSanté Ontario* dirige l'implantation du Système d'information de laboratoire de l'Ontario qui relie des hôpitaux, des laboratoires communautaires, des laboratoires de santé publique et des praticiens. Ces liens facilitent l'échange électronique sécurisé des demandes d'analyses et des résultats.

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LES DIÉTÉTISTES

L'Ordre des diététistes de l'Ontario a fait partie des six ordres de réglementation des professionnels de la santé qui ont participé à la phase d'essai de *cyberSanté*. Depuis 2009, il a consacré beaucoup de temps et d'effort à la collaboration avec *cyberSanté Ontario* pour veiller à ce que

les diététistes aient accès à la base de données des DME afin de faciliter la prestation de services de nutrition sûrs axés sur les clients en Ontario.

Il faut répondre à deux critères pour accéder à la base de données des DME :

1. Il faut tout d'abord être inscrit dans le registre des fournisseurs de *cyberSanté*. Pour y être admissible, il faut être membre en règle d'un ordre de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario et avoir l'autorisation d'exercer. L'Ordre fournit des mises à jour hebdomadaires à *cyberSanté* afin que les renseignements figurant dans le registre des fournisseurs soient à jour. *cyberSanté Ontario* a publié un avis de collecte de renseignements conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée en indiquant les renseignements recueillis et la raison de cette collecte. Pour consulter cet avis, allez à www.collegeofdietitians.org et entrez « ehealth » dans la case de recherche.
2. L'organisme pour lequel vous travaillez (un hôpital ou un centre communautaire de santé) doit aussi être inscrit pour accéder à la base de données des DME. Seuls les inscrits qui ont besoin d'accéder à des renseignements personnels sur la santé peuvent accéder à cette base de données. Les diététistes peuvent y accéder par l'entremise de l'hôpital ou du centre communautaire de santé où elles travaillent. Pour le moment, les diététistes à leur compte n'ont pas le droit d'accéder à la base de données des DME.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le système de DME, consultez *cyberSanté* :

<http://www.ehealthontario.on.ca/fr/about>

Certificats d'inscription

CERTIFICATS DE CATÉGORIE GÉNÉRALE

Félicitations à tous nos nouveaux membres inscrits du 1^{er} février au 31 mars 2015.

Nom	No. d'inscription	Date
Andrea Booth Dt.P.	14070	17/03/2015
Meghan Burek Dt.P.	12542	25/03/2015
Angela Cook Dt.P.	10745	31/03/2015
Sheetal Desai Dt.P.	14045	11/03/2015
Sophie Desjardins Dt.P.	13952	05/02/2015
Christine Dziedzic Dt.P.	13964	05/02/2015
Anna Graham-Demello Dt.P.	13935	02/03/2015
Kathryn Holt Dt.P.	14074	25/03/2015
Kerri Lee LaBrecque Dt.P.	11363	24/02/2015
Daniel Morris Dt.P.	14060	26/02/2015
Sophie Parnel Dt.P.	14047	05/02/2015
Marilyne Petitclerc Dt.P.	14041	03/02/2015
Navreeti Sharma Dt.P.	13954	19/01/2015
Shannon Smith Dt.P.	13926	05/02/2015
Laura Vollet Dt.P.	14052	10/02/2015

CERTIFICAT DE CATÉGORIE PROVISOIRE

Parastoo Moghimi Dt.P.	11449	30/03/2015
------------------------	-------	------------

CERTIFICATS DE CATÉGORIE TEMPORAIRE

Nom	No. d'inscription	Date
Noura Abdulkader Dt.P.	14064	03/03/2015
Sarita Azzi Dt.P.	14062	25/02/2015
Alana Barry Dt.P.	14079	26/03/2015
Laurence Brouard-Trudel Dt.P.	14051	09/02/2015
Deanna Cook Dt.P.	14077	20/03/2015
Marie-Shanna Fleurantin Dt.P.	14078	13/03/2015
Cheri Ho Dt.P.	14057	11/03/2015
Henry Lee Dt.P.	14046	02/02/2015
Kaity McLaughlin Dt.P.	14056	12/02/2015
Charlotte Nutt Dt.P.	14054	12/02/2015
Kelvin Pang Dt.P.	14059	13/03/2015
Analy Perez Dt.P.	13004	17/03/2015
Alyssa Quon Dt.P.	14049	12/02/2015
Mohamed Rezk Dt.P.	14065	20/03/2015
Hymavathi Venkataramani Dt.P.	12544	17/03/2015
Jana Vinayagamoorthy Dt.P.	13998	20/03/2015

DÉMISSIONS

Jenny Egilsson	13612	30/03/2015
Riley Fulkerson	12543	31/03/2015
Paméla Marleau	13904	05/02/2015
Jessica Quigley	12078	31/03/2015

RETRAITES

Emily Irvine-Thompson	2240	31/03/2015
-----------------------	------	------------

Mettre ses coordonnées à jour est une responsabilité professionnelle

En tant que professionnelles de la santé réglementées, les diététistes doivent transmettre leurs nouvelles coordonnées dans les 30 jours suivant le changement, sinon elles commettent une faute professionnelle. Les changements suivants peuvent être effectués en ligne sur le site Web de l'Ordre : changement d'employeur, coordonnées et renseignements professionnels et adresse électronique.

Ouvrez une session dans votre page de la section réservée aux membres et faites défiler la liste jusqu'à « Update My Profile » à gauche.



Points saillants de la réunion du conseil – février 2015

LE BUREAU

Barbara Major-McEwan Dt.P.,
présidente

Susan Knowles Dt.P., vice-
présidente

Carol Wardall, représentante
du public

MEMBRES DU CONSEIL

Conseillers élus

Alida Finnie, Dt.P.

Susan Knowles, Dt.P.

Abigail Langer, Dt.P.

Barbara Major-McEwan, Dt.P.

Suzanne Obiorah, Dt.P.

Erica Sus, Dt.P.

Krista Witherspoon, Dt.P.

Erin Woodbeck, Dt.P.

Représentants du public

Najmudin Hassam

Shelagh Kerr

Elsie Petch

Carole Wardell

Allan Warren

Claudine Wilson

MEMBRES NOMMÉS AUX COMITÉS

Edith Chesser, Dt.P.

Dianne Gaffney, Dt.P.

Susan Hui, Dt.P.

Sobia Khan, Dt.P.

Julie Kuorikoski, Dt.P.

Léna Laberge, Dt.P.

Grace Lee, Dt.P.

Kerri Loney, Dt.P.

Marie Trynor, Dt.P.

DÉPART À LA RETRAITE DE LA REGISTRATRICE

Le conseil a pris connaissance de l'avis officiel de départ à la retraite de Mary Lou Gignac, registratrice et directrice générale, qui entrera en vigueur le 10 juillet 2015. Il a tenu un débat à huis clos pour articuler les directives qu'il donnera à une firme de recrutement de cadres concernant les caractéristiques de la nouvelle registratrice et directrice générale ou du nouveau registrateur et directeur général.

HAUSE DES COTISATIONS DES MEMBRES

Le conseil a convenu de hausser la cotisation de 2015 tel qu'établi dans le règlement administratif sur les cotisations. La hausse repose sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario qui est de 1,3 %. Ainsi, la cotisation pour 2015 est de 600 \$.

CHANGEMENTS PROPOSÉS AU TABLEAU DES DIÉTÉTISTES

Le conseil a donné son accord de principe aux changements des dispositions du règlement administratif visant à publier davantage de renseignements dans le tableau en ligne des diététistes. Ces modifications reposent sur les politiques élaborées dans le réseau de réglementation des professions de la santé. Elles incluent de nouveaux renseignements, des renseignements qui sont déjà du domaine public et des renseignements déjà recueillis par l'Ordre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES QUI SERA CRÉÉ EN 2015-2016

Le conseil a approuvé un plan visant à élaborer un registre des risques afin de déterminer, de décrire et d'appliquer systématiquement les stratégies appropriées d'atténuation des risques liés à la réglementation ou au fonctionnement de l'organisme. Un comité constitué de membres du conseil et de gestionnaires effectuera ce travail avec l'aide d'experts externes de manière à travailler efficacement et rentablement dans ce nouveau cadre de gestion des risques.

BUDGETS ET PLANS DE TRAVAIL PROPOSÉS

Le Conseil a pris connaissance des plans de travail et des budgets proposés pour 2015-2016 à sa réunion du mois de février et les a approuvés en avril après que le Comité exécutif ait examiné soigneusement les hypothèses de chaque élément des budgets.

NOMINATION DE LA REPRÉSENTANTE DU DISTRICT 7 AU CONSEIL

À la suite de deux appels à candidatures pour l'élection dans le district 7, Nicole Osinga, RD, a été nommée à la réunion du conseil du mois d'avril pour représenter le district 7.

DÉCLARATION CONCERNANT LA DYSPHAGIE

À sa réunion du mois d'avril, le conseil a approuvé le contenu du document intitulé « Définir le rôle des diététistes dans l'évaluation et la gestion de la dysphagie », produit en 2015 par un groupe de travail des Diététistes du Canada comportant des représentants d'ordres de réglementation. Le conseil a demandé à l'Ordre de mettre à jour en conséquence sa politique sur la dysphagie (datant de 2007). La prochaine étape consistera à établir les compétences de niveau avancé, ce qui sera fait par l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes.

Au revoir et merci à des membres du conseil



ELIZABETH WILFERT, MEMBRE DU CONSEIL ET REPRÉSENTANTE DU PUBLIC, DU 1^{ER} MARS 2006 JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2015

L'Ordre remercie sincèrement Elizabeth Wilfert pour tout son travail et surtout son engagement envers le service à la collectivité et la reddition de comptes dont elle a fait bénéficier l'Ordre ces neuf dernières années. Sa vaste expérience dans les conseils communautaires a contribué à assurer l'excellence de la gouvernance de l'Ordre quand elle a été vice-présidente du conseil de 2009 à 2012 et présidente de 2012 à 2014. Membre de longue date du conseil, Elizabeth a siégé consciencieusement à de nombreux comités, y compris le Comité exécutif, le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, le Comité d'inscription, le Comité des relations avec les patients, et le Comité d'assurance de la qualité.

CAROLE WARDELL, COUNCILLOR & CAROLE WARDELL, MEMBRE DU CONSEIL ET REPRÉSENTANTE DU PUBLIC, DU 23 MARS 2005 AU 15 JUIN 2015



Carole Wardell, membre de longue date du conseil, quittera l'Ordre en juin 2015. Elle représente le public depuis plus de dix ans. Son enthousiasme et sa passion envers la protection du public et l'assurance de la qualité qu'elle a apportés au conseil et aux comités nous manqueront. Elle est membre du Comité d'assurance de la qualité depuis 2005 et le préside depuis 2010. Elle a aussi siégé au Comité exécutif, au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports et au Comité d'inscription. Nous désirons la remercier pour son travail consciencieux et son engagement envers le service à la collectivité.



ERICA SUS, RD, MEMBRE DU CONSEIL DISTRICT 5, DE JUIN 2009 À JUIN 2015

L'Ordre remercie Erica Sus pour ses six années de dévouement au conseil et aux comités. Nous avons apprécié sa contribution au conseil où elle a apporté les

connaissances et le jugement particuliers à la profession qui sont essentiels pour élaborer des règlements, des programmes et des politiques propres à assurer la prestation

de services de diététique sûrs, de qualité et conformes à l'éthique à la population de l'Ontario. Ses perspectives ont été fort utiles au conseil et elle a apporté aussi une contribution importante au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports qu'elle copréside depuis 2012. Elle a aussi apporté une précieuse contribution au Comité d'assurance de la qualité pendant six ans et a siégé brièvement au Comité des relations avec les patients.

Bienvenue au conseil de l'Ordre



SHELAGH KERR, REPRÉSENTANTE DU PUBLIC

Shelagh Kerr est actuellement présidente-directrice générale de Recyclage des produits électroniques Canada. Elle possède une vaste expérience en gestion d'association, en affaires gouvernementales

et publiques, et a siégé à de nombreux conseils d'administration dans les secteurs de l'alimentation, des produits pharmaceutiques et de l'électronique. Elle possède un baccalauréat en diététique de l'Université d'Ottawa et a effectué son stage au Calgary General Hospital. Elle a été diététiste au début de sa carrière puis est passée au début des années 1980 dans le secteur des affaires qui l'a conduite au Canada, en Afrique et en Europe.

Mme Kerr est une pionnière canadienne de la responsabilité élargie des producteurs en matière de déchets de produits et d'emballages. À la fin des années 1980, elle a contribué à obtenir l'appui du secteur des marchandises emballées pour le programme des Boîtes bleues de l'Ontario alors qu'elle était vice-présidente, section technique, des Grocery Product Manufacturers of Canada. Elle a ensuite aidé à créer des organismes de recyclage dans tout le Canada pour les secteurs des boissons et de l'électronique. Elle a siégé au tout premier conseil du programme fédéral Choix environnemental. Pendant son travail en Europe pour le compte de l'industrie pharmaceutique, Mme Kerr a contribué à l'harmonisation considérable de la réglementation pour faciliter l'accès des patients à de nouveaux médicaments.



Atelier de l'ODO de l'automne 2015

Le conflit d'intérêts et l'exercice de la diététique : Gains personnels et obligations professionnelles

Avez-vous un conflit d'intérêts dans l'exercice de la diététique? Vous ne le savez pas? L'atelier de cette année explore les éléments, les raisons et les circonstances du conflit d'intérêts. À partir d'un cadre de gestion des conflits d'intérêts et de situations réelles, vous apprendrez comment déterminer un conflit d'intérêts réel ou perçu et comment gérer les intérêts concurrentiels dans l'exercice de la diététique.

L'atelier portera également sur le pouvoir de la confiance dans la relation diététiste-client. Nous verrons comment d'autres facteurs, autres que le conflit d'intérêts, peuvent influencer la confiance des clients et la réputation professionnelle.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE.

En assistant à l'atelier de cette année, vous aiderez l'Ordre à déterminer les conflits et les actions que les normes devraient

interdire. Avant l'atelier, nous ferons un sondage pour recueillir vos idées, des situations délicates et vos réflexions sur le conflit d'intérêts et la diététique. Vos réflexions aideront à ébaucher de futures normes d'exercice en ce domaine.

QUI DEVRAIT Y ASSISTER?

L'atelier s'adresse aux diététistes de tous les domaines d'exercice. Nous encourageons les diététistes des secteurs de la santé publique, de la communauté, de l'industrie, des ventes, des services alimentaires, de la gestion et de la clinique ainsi que celles qui pensent avoir des rôles « non traditionnels », à y assister.

Inscrivez-vous en ligne

Accédez à la rubrique « Événements » à gauche dans la section réservée aux membres sur le site web de l'Ordre.

Barrie	25 septembre 13 h à 16 h	Oshawa	2 novembre, 13 h à 16 h
Belleville	29 septembre, 13 h à 16 h	Ottawa	6 octobre, 12 h 30 à 3 h 30
Brampton	28 octobre, 13 h à 16 h	Owen Sound	2 octobre, 13 h à 16 h
Dryden	22 septembre, 13 h à 16 h	Peterborough	30 septembre, 13 h à 16 h 12 to 13 h (lunch/réseautage)
Guelph	27 octobre, 13 h à 16 h	Sault Ste. Marie	1 octobre, 13 h à 16 h
Hamilton	3 novembre, 13 h à 16 h	Scarborough	11 novembre, 13 h à 16 h 23 octobre, 13 h à 16 h
Kingston	28 septembre, 13 h à 16 h	Sudbury	de midi à 13 h (lunch/réseautage)
Kitchener	21 octobre, 13 h à 16 h	Timmons	23 octobre, 13 h à 16 h via téléconférence
London	14 octobre, 13 h à 16 h 12 h à 13 h (apportez votre lunch)	Thunder Bay	21 septembre, 13 h à 16 h
Mississauga	20 octobre, 9 h à midi	Toronto - UHN	19 octobre, 13 h à 16 h
Niagara/St Catharines	4 novembre, 13 h à 16 h	Toronto - St. Michael's	29 octobre, 9 h à midi
North Bay	22 octobre, 13 h à 16 h	Toronto - Sunnybrook	12 novembre, 13 h à 16 h
North York Hôpital Général	10 novembre, 13 h à 16 h	Windsor	15 octobre, 18 h à 21 h
Oakville	8 octobre, 13 h à 16 h		